

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2017-16 du 28 juin 2017 portant nomination  
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1730505S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;  
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Mme Adélaïde AMPHIMAQUE est nommée secrétaire générale de l'établissement de transfusion sanguine Guadeloupe-Guyane à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 28 juin 2017.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F.TOUJAS